

Hamilton et Oshawa où il leur est presque impossible d'obtenir du travail parce qu'ils n'ont pas l'instruction nécessaire pour tenir des emplois très spécialisés. Il est absurde, à mon avis, qu'un programme fédéral encourage les provinces à participer à ce régime d'éducation, mais que ces élèves peu instruits ne soient financés qu'une fois chômeurs. Il est ridicule que nous soyons prêts à contribuer au financement exclusif de programmes d'éducation des adultes, mais que nous ne touchions pas aux programmes de formation technique et professionnelle destinés aux jeunes qui fréquentent encore l'école.

A sa réunion d'avril 1966, le Congrès du travail du Canada a envisagé cette question avec réalisme et objectivité. Dans sa déclaration de politique économique qui traitait de l'évolution technologique de la politique de la main-d'œuvre, il a indiqué neuf étapes que le gouvernement devrait suivre pour avoir une politique efficace d'éducation de la main-d'œuvre. Je n'ai pas l'intention de les énumérer toutes; deux suffiront.

Il a dit d'abord que nous devrions avoir un réseau national de centres de formation des adultes pour le recyclage des hommes et des femmes en vue de nouveaux emplois exigeant des spécialisations différentes et plus poussées. C'est exactement ce que propose le ministre dans le projet de résolution que nous étudierons ensuite. Deuxièmement, le Congrès a dit que nous devrions avoir un programme massif de formation technique et professionnelle, destiné aux adolescents et aux jeunes non encore employés, pour les préparer au genre de marché du travail auquel ils se heurteront en quittant l'école. Ces deux propositions, évidemment, vont de pair. Pourtant le gouvernement est prêt à fournir de l'aide financière destinée à des programmes de rééducation d'adultes mais il n'est pas prêt à aider au financement de la formation des jeunes qui fréquentent encore l'école. D'après moi, non seulement le principe est faux, mais il est stupide, pour ne pas dire imbécile.

Selon moi, il est évident qu'il vaut mieux et qu'il en coûte moins cher de former les jeunes pendant qu'ils sont encore à la maison. Ce qui coûte le plus cher, c'est la construction et l'entretien des écoles et le traitement des instituteurs. Donc, si l'on attend que les enfants soient devenus adultes et sans emploi, il faut alors engager non seulement des dépenses pour construire et entretenir les écoles, mais encore payer les instituteurs, acheter les fournitures, et verser aussi des allocations de subsistance ou de déplacement et que sais-je encore.

Aujourd'hui, à l'appel des motions, le ministre a annoncé l'extension, du programme

de mobilité de la main-d'œuvre. Comme tous les autres députés, j'ai accueilli favorablement cette mesure, mais n'est-il pas évident qu'il vaut mieux former les Canadiens lorsqu'ils ont 15, 16 ou 17 ans, plutôt que d'attendre qu'ils aient atteint la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine? Je n'arrive pas du tout à comprendre pourquoi le gouvernement adopte cette ligne de conduite qui, en soi, est rétrograde. Mon collègue le député de Burnaby-Richmond a mis le doigt dessus lorsqu'il a dit que ce n'était pas une question de principe ou de doctrine en matière d'éducation et de formation de la main-d'œuvre qui était en cause, mais plutôt le sentiment, surtout dans la province de Québec, qu'en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces seules ont le droit de prendre des décisions en matière d'éducation.

• (3.30 p.m.)

Je respecte le statut des provinces et le sentiment des Québécois. Les provinces doivent défendre leurs droits; mais je ne crois pas qu'il soit impossible d'aboutir à un accord avec les provinces dans ce domaine. Même avec le Québec, plus chatouilleux là-dessus que toutes les autres provinces. Somme toute, le Québec a accepté l'aide financière fédérale destinée à ses universités. Il a aussi accepté, aux termes de l'accord actuel sur l'enseignement technique et professionnel, 117 millions de dollars pour la construction et l'entretien d'écoles. Je ne crois pas qu'il soit impossible de persuader cette province de participer avec les autres à un programme fédéral-provincial d'enseignement technique et professionnel.

Peut-être toutefois sera-t-il nécessaire de prévoir d'autres moyens pour fournir au Québec cette assistance que ceux auxquels on aura recours pour les neuf autres provinces. Peu m'importe, car tout en n'étant pas une autorité en la matière, je crois que le Québec n'est pas tout à fait une province comme les autres. Je ne lui en fais pas le reproche, je constate le fait. Il ne s'agit donc pas d'un problème insoluble pour le Canada s'il a la volonté de le résoudre.

Ce qui différencie le Québec et les neuf autres provinces aurait pu avoir été déterminé, me semble-t-il, et il n'est d'ailleurs pas trop tard pour le faire. Le gouvernement prend, par cette résolution et par le bill qui y fera suite, une mesure rétrograde que non seulement nous aurons tous à regretter, mais qui exercera ses effets sur la prochaine génération dans le Canada tout entier. Personnellement, je le déplore énormément.